


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p>ABSENTE : Eva FLORES</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p>N° 4232</p> <p>OBJET :</p> <p>Cession d'une parcelle au SIVOM de la Saudrune</p> <div data-bbox="143 1198 526 1500" style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg);"> <p>REÇU LE : 22 AVR. 2014 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code de l'urbanisme, Vu l'avis de France Domaine en date du 9 juillet 2013,</p> <p>Considérant qu'à l'issue du transfert de compétence « création, extension et gestion de crématoriums » au SIVOM de la Saudrune par délibérations respectives des communes de SEYSSES, FROUZINS et LABASTIDETTE il y a lieu pour ce Syndicat de procéder à l'acquisition du terrain pour la construction d'un crématorium.</p> <p>Considérant qu'à l'issue de l'étude de faisabilité menée par le SIVOM de la Saudrune, il ressort dans un premier temps que la création d'un premier équipement de type crématorium soit opportun compte tenu des besoins de la population.</p> <p>Considérant que la commune de SEYSSES dispose d'un ensemble de parcelles situées lieu dit « Fourq » cadastrées section A sous les n°1486 pour 29a43ca, n°1487 pour 13a14ca, n°1496 pour 1a85ca, n°1629 pour 5a77ca, n°1630 pour 4a36ca et n°1493 pour 6a15ca soit ensemble 6.070 m².</p> <p>Considérant que la situation de cet ensemble de 6 parcelles correspond parfaitement aux besoins de ce type d'équipement.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide la cession des parcelles A n°1486, A n°1487, A n°1496, A n°1629, A n°1630 et A n°1493 sises lieu-dit « Fourq » à Seysses (31600) au profit du SIVOM de la Saudrune, selon les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Cession à titre onéreux pour un montant de 50 euros HT/m² soit ensemble 303.500 euros HT (trois cents trois mille cinq cent euros HT). - De plus, tous frais, notamment actes et procédures, concernant la cession des deux parcelles seront supportés par l'acquéreur.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : 24 AVR. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril 2014</p> <div style="text-align: right;"> <p>Le Maire Alain PACE</p>  </div>